



Commune de Léglise

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE
063 43 00 00 (01)



Léglise, le 2 septembre 2019

OBJET : Activités récréatives du mercredi après-midi – Saison 2019-2020

Le service ATL organise chaque mercredi de l'année scolaire, un accueil pour les enfants de 3 à 12 ans. Pendant l'année, différents thèmes d'activités sont proposés au gré des saisons ou en fonction des envies. Par ailleurs, en saison, tous les enfants ont l'occasion de participer au potager partagé, pendant un atelier d'une demi-heure, chaque mercredi entre 13h30 et 16h. Veuillez donc munir votre enfant de vêtements adaptés au potager.

Information importante pour toutes les implantations scolaires communales:

Chaque enfant doit être inscrit via le **formulaire d'inscription en ligne (disponible sur le site internet de la commune de Léglise, onglet ATL)**, peu importe le moment de l'accueil auquel il participe : le ramassage uniquement, le temps de midi ou l'après-midi entier ; selon les différentes modalités citées ci-dessous.

Description de l'organisation générale et dispositions:

- **Où ?** à Léglise, Chemin de Stria, 8, dans l'école ou les locaux extrascolaires. Un service de ramassage avec le bus communal passe chercher les enfants qui fréquentent les autres écoles communales après leurs cours pour les amener sur place. Un encadrement est organisé pendant l'attente du bus ainsi que pendant les trajets.
- **Horaires :** A Léglise, l'accueil est ouvert de 11h15 jusqu'à 18h30. Les enfants ont la possibilité de manger leurs tartines de 12h à 13h15 (le service repas chaud n'est pas d'application). De 13h30 jusqu'à 16h environ, les enfants se regroupent par tranche d'âge et réalisent des activités. Pendant celles-ci, les groupes d'enfants sont encadrés par des animateurs. Après 16h, les enfants sont en activité libre et accompagnés jusqu'à la fermeture de l'accueil.
- **Tarifs :**
 - o 6€/enfant par mercredi après-midi
 - o 4,5€/enfant si 3 enfants de la même famille sont inscrits
 - o Si le départ de votre enfant s'effectue avant 13h15, le montant s'élève à 0.75€ la demi-heure/enfant, de la fin des cours jusqu'à son départ
 - o Ces tarifs comprennent également le ramassage du bus ainsi que l'assurance
 - o Aucun retard n'est accepté et le cas échéant, sera facturé en vertu des dispositions prises dans les Règlement d'Ordre Intérieur Scolaire et Extrascolaire
- **Attention**, si l'absence n'est pas signalée, la prestation vous sera facturée. Pour prévenir, un coup de téléphone, un sms ou un email suffit. La 1ère fois, vous serez prévenu, la seconde fois, le prix du forfait (6€) vous sera facturé.
- **Pour l'inscription, vous pouvez inscrire votre enfant :**
 - o par année : vous prévenez lorsqu'il ne vient pas, même en cas de certificat médical
 - o par trimestre : vous prévenez lorsqu'il ne vient pas, même en cas de certificat médical et vous renouvelez le trimestre suivant
 - o de manière ponctuelle : vous prévenez lorsque votre enfant participe aux activités

Rue du Chaudfour, 2 - 6860 LEGLISE | Tel - 063 43 00 00 (01) | Fax - 063 43 30 50 | IBAN - BE40 0910 0050 7863

Ouverture des bureaux : lundi au vendredi de 8h30 à 12h - mardi et mercredi de 13h à 16h

Permanences Population & Etat-civil : mardi de 16h à 19h et samedi de 9h à 12h

Le service Aménagement du Territoire n'est accessible librement que le matin, et sur rendez-vous uniquement l'après-midi

- **Même si votre enfant ne participe pas aux activités du mercredi après-midi mais qu'il profite uniquement du ramassage (ou de l'accueil entre 11h15 et 13h15 à L'église), vous devez aussi l'inscrire en ligne sur le site internet de la commune de L'église, onglet ATL. Le bus ne passe pas systématiquement dans les implantations scolaires.**

- Pour toute inscription (formulaire à remplir au préalable), un désistement ou des renseignements, contactez Quentin Didriche, responsable ATL : quentin.didriche@communeleglise.be, 0492.73.59.09, au plus tard pour le vendredi précédent le jour d'accueil.

- Si vous avez une urgence, n'hésitez pas à laisser un message, même le mercredi, la personne qui s'occupe du ramassage consulte ses mails et son téléphone chaque matin !